

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine		
AVIS N° 2008 – 22		
Date : 08/04/08	Objet : Projet d'installation de 5 éoliennes au Col du Bonhomme	Vote : Favorable à l'unanimité

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents disponibles et avoir procédé à leur analyse approfondie,

Considérant que, même si l'installation des éoliennes est prévue en Alsace, ce projet présente des **impacts potentiels très forts sur le patrimoine naturel lorrain** du fait de sa proximité de la limite régionale (quelques dizaines de mètres), ce qui légitime un avis du CSRPN de Lorraine sur ce projet,

Considérant l'impact certain de ce projet sur le **paysage unique et emblématique de la Grande Crête** des Vosges,

Considérant que le projet pris dans son intégralité (transport, installation, fonctionnement,...) générera nécessairement des impacts sur **des écosystèmes** de forêts, landes et pelouses à caractères montagnards, qui constituent l'habitat d'une biodiversité pour laquelle les collectivités territoriales des deux Régions, l'Etat, le PNR des Ballons des Vosges et l'ONF ont engagé et programmé **des actions de restauration**, en particulier au niveau de leurs **fonctions de corridors écologiques**,

Considérant les engagements du Grenelle de l'environnement relatifs notamment à la mise en place d'une **trame verte nationale**, et que les écosystèmes particulièrement riches en biodiversité cités précédemment constitueront de toute évidence un élément fort de cette trame à préserver,

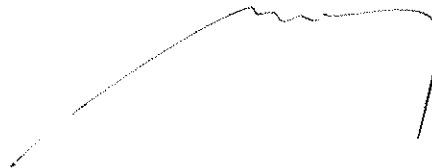
Considérant tout particulièrement la proximité du projet avec **la plus importante sous population vosgienne de Grand Tétras**, située dans la Réserve Naturelle Nationale de Tanet-Gazon du Faing, où les efforts de protection renforcée des habitats et de limitation de la fréquentation humaine (zones de réserve intégrale) ont permis depuis quelques années une lente, mais encore très précaire, augmentation de la population de Grand Tétras,

Considérant que la mission d'**expertise commandée par la société OSTWIND ne peut être considérée comme une évaluation scientifique objective et rigoureuse** de l'impact du projet sur la population de Grand Tétras et que **les informations scientifiques disponibles sur des opérations analogues dans d'autres massifs en Europe font état d'impacts très sensibles** des installations d'éoliennes sur les populations de Tétracidés,

Considérant l'absence actuelle d'éoliennes dans les Hautes-Vosges, et qu'une première autorisation dans un site aussi sensible et emblématique constituerait un précédent qui ne pourrait conduire qu'à la proposition d'autres projets similaires,

Le CSRPN de Lorraine donne un avis très défavorable à ce projet d'installation d'éoliennes au col du Bonhomme.

Le président du CSRPN :
M. Serge MULLER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Serge Muller', written in a cursive style.